



Déclaration liminaire **CGT**
au comité social d'administration (CSA)
du 23 mai 2024.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

La gratification pour l'organisation des **Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024** est présentée ce jour.

Pour en bénéficier il faudra **cumuler** les critères de **corvéabilité**, pour environ 200 agents « éligibles » de la DT Bassin de Seine et du siège ; les critères d'attribution étant :

- durée de mobilisation des agents
- limitation du nombre de jours de congés
- accroissement de l'activité
- horaires et rythmes atypiques de travail
- affectations géographiques hors du lieu de travail habituel...

Pour **peut-être bénéficier** après cette période, et surtout **après évaluation par le comité olympique de VNF de « la réalité des contraintes constatées »** une prime de 500€ pour les $\frac{3}{4}$ des agents mobilisés, 1000 € pour $\frac{1}{4}$ des agents, et 1500€ pour uniquement 6 agents.

La CGT demande que :

- _ les critères d'évaluation soient plus clairement définis et fiabilisés, et non soumis à un arbitrage subjectif à posteriori
- _ les agents identifiés soient informés sur le montant de prime possible et ses critères d'attribution dans les meilleurs délais
- _ qu'une possibilité de recours soit mise en œuvre.

La CGT sera vigilante au respect du code du travail, sur les conditions de travail, le nombre d'heures, le respect des garanties minimales... durant cette période.

VNF avait tout le loisir d'anticiper l'organisation de ces jeux en recrutant du personnel pour faire face à cette période exceptionnelle.

L'organisation des JOP ne doit pas légitimer, d'aller « plus vite, plus haut, plus fort » dans le non-respect des droits des agents.

La CGT sifflera les faux-départs et toute tentative de transgression aux droits des agents.

Concernant l'obligation de souscrire à une **Protection Sociale Complémentaire (PSC)**, la CGT **dénonce la mise en péril de notre protection sociale complémentaire** qui jusque-là était solidaire, assurée par des mutuelles.

Le gouvernement **vend la santé des agents au plus offrant !!!**

C'est une « start-up » du secteur « assurances-santé », toute numérique, et aux financements étrangers qui deviendrait **l'organisme de complémentaire santé obligatoire** pour l'ensemble des personnels actifs et retraités du ministère et de ses établissements publics.

Avec une **offre coûtant plus chère** aux agents.

Et bientôt, pour une **rentabilité à tout prix**, une augmentation des coûts de protection et la baisse de la qualité des prestations annoncées.

C'est un hold-up sur la santé des agents !!!

La CGT revendique au niveau ministériel :

- _ le report de la date du 1^{er} janvier 2025 pour la mise en œuvre de l'obligation de souscrire à la Protection Sociale Complémentaire
- _ une nouvelle négociation sur un nouveau projet de protection sociale complémentaire sur la santé et la prévoyance couplées.

VNF s'engage dans un plan de mobilité employeur (PDME).

L'objectif étant **d'améliorer les conditions de déplacements** des personnels, réduire les coûts qui en découlent, réduire l'impact environnemental, et réduire les déplacements domicile-travail, ainsi que les trajets professionnels...

Pourtant VNF ne fait pas **marche arrière sur le COP et les conséquences directes et immédiates de sa mise en œuvre**, avec la fermeture des centres qui entraînent pour les agents :

- l'allongement des trajets domicile travail, en durée et en distance
- **l'augmentation des coûts** de transports pour les agents
- l'augmentation très importante des trajets professionnels, en durée et en distance
- **l'augmentation du risque routier**
- l'augmentation de l'impact environnemental

La CGT sera vigilante à ce que la mise en œuvre du PDME **ne permette pas de légitimer** certaines pratiques au niveau de l'organisation du travail, comme la mise en place d'une semaine de travail en 4 jours (bien entendu sans réduction du temps de travail, ni d'effectifs supplémentaires...) et **impactant dangereusement la santé des travailleurs ;**

ou le **flex-office**, ou les bureaux ne sont plus attirés (sauf pour la direction bien entendu) et où l'on est dans une incertitude quotidienne sur ces conditions de travail, **générant toujours davantage de risques psychosociaux**, et de **destruction du collectif**.

La CGT n'acceptera pas que sous prétexte d'une soudaine et nouvelle prise de conscience environnementale, des mesures d'organisation soient prises au détriment des conditions de travail et de la santé sécurité des agents.

Si les enjeux environnementaux sont d'une importance vitale, VNF doit s'engager rapidement et durablement dans la déclinaison d'une politique environnementale **forte, volontaire, et ambitieuse**, à la hauteur de la responsabilité de l'établissement sur ce sujet.

Ce jour, la direction générale **présente pour consultation le nouveau dispositif de signalement des agissements répréhensibles (DSAR).**

Celui-ci concerne le recueil et le traitement des signalements **d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**, ainsi que le recueil et le traitement des signalements émis par **les lanceurs d'alerte**.

Des garanties doivent encore être apportées sur **l'anonymat et la protection des personnes** en situation de lanceurs d'alerte, et **l'accompagnement des victimes** pour les autres cas.

La fiche descriptive pour la méthodologie de réalisation d'une enquête administrative qui **« devrait permettre »** une objectivation des faits et une impartialité de l'administration n'apporte pas suffisamment de garanties et de garde fou pour les situations où **la direction elle-même pourrait être impliquée, ou condamnée**.

La réalisation d'une **enquête administrative** peut, dans certains cas, **être l'outil même d'un harcèlement moral ou d'une discrimination.**

Par ailleurs la réalisation d'une enquête administrative **ne peut se substituer à une commission disciplinaire**, et prendre des sanctions à l'encontre des agents pour lesquelles elle n'a pas compétence. VNF ayant déjà été condamnée au tribunal administrative sur ce sujet.

La CGT relayera toutes les situations répréhensibles entrant dans le cadre de cette instruction, au niveau national, et veillera aux suites données par VNF.

La CGT accompagnera tous les agents, à leur demande, dans le cadre d'une enquête administrative et veillera à l'impartialité de l'administration.

La trajectoire d'effectifs et la situation de l'emploi confirment toujours davantage la surcharge de travail institutionnalisée à VNF, et la dégradation des conditions de travail.

**« Faites toujours mieux avec toujours moins de personnels ! »
« Externalisez toujours davantage ! »**

La CGT revendique :

- _ l'arrêt des réductions d'effectifs dans toutes les DT
- _ des recrutements statutaires à la hauteur de la mise en place d'une véritable politique de développement de la voie d'eau, sur le grand et petit gabarit, pour faire face aux enjeux environnementaux actuels
- _ des recrutements statutaires afin de faire cesser le travail dissimulé institutionnalisé à VNF
- _ des recrutements statutaires pour le rééquilibrage de la part d'emploi public / privé
- _ des recrutements statutaires pour améliorer les conditions de travail de tous, sur le terrain, et dans les fonctions administratives

Sur la situation de l'emploi, le **nombre d'OPA n'augmente pas à VNF**, contrairement à ce qui est mentionné dans le document, **malheureusement**, et malgré la **détermination sans relâche de la CGT à revendiquer des recrutements** d'OPA au sein du ministère et de ses établissements publics.

C'est la prise en compte des mainteneurs en CDI de droit public qui gonfle « artificiellement » ces chiffres !
Pour rappel, les OPA ne sont pas des CDI de droit public et les CDI de droit public ne sont pas des OPA.

Comme déjà évoqué, c'est une attitude méprisante à la fois pour les OPA, qui portent pourtant une grande part dans les objectifs de modernisation de VNF, grâce à leurs compétences et connaissances de la voie d'eau, mais aussi pour les mainteneurs eux-mêmes.

La CGT :

- _ demande une clarification sur la situation de l'emploi, et dans les orientations de recrutement à VNF, pour que les OPA apparaissent en tant que tel, et que l'amalgame avec les CDI de droit public cesse.
- _ revendique le recrutement des OPA, qui est toujours statutairement possible

Pour la CGT il n'y a pas de trêve olympique.

La CGT l'a démontrée par la grève et la manifestation du **25 avril à Paris**.

Les agents du ministère et de VNF se sont mobilisés fortement pour la santé et la sécurité, pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

Le 25 avril la CGT a également appelé les OPA à se mobiliser pour la défense de leurs missions et de leur statut. Plus de **200 OPA ont clamé haut et fort** de meilleures conditions d'évolution statutaire dans le cadre des négociations de leur futur décret statutaire !

La mobilisation paye !

La mobilisation **est nécessaire au rapport de force**,
pour obtenir **l'amélioration des conditions de vie** des agents

La CGT appellera à d'autres actions en cette année olympique.

Merci.
Vos élus CGT au CSA central.